



14ème législature

Question N° : 288	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Redressement productif
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse >redressement productif : missions	Analyse > décret. publication.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 07/08/2012 page : 4716		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du redressement productif sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Les attributions du ministère du redressement productif ont été fixées par le décret n° 2012-773 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministère du redressement productif, publié au Journal officiel du 25 mai 2012.